

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

3B1

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE

ZONE PERIPHERIQUE

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la Délibération
du Conseil Communautaire en date du
29 JANVIER 2020

ECHELLE
1 / 5 000

P.L.U.	PRESCRIT LE	ARRETE LE	APPROUVE LE
ELABORATION	4 DECEMBRE 2015	22 NOVEMBRE 2017	29 JANVIER 2020

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
24 rue de la Gare 72190 NEUVILLE SUR SARTHE
TEL: 02 43 72 79 13
E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr

LEGENDE

- UH - Zone Urbaine des bourgs
- A - Zone Agricole
- Aa - Secteur Agricole permettant le développement des activités existantes
- N - Zone Naturelle
- NL - Secteur Naturel permettant le développement lié au tourisme et aux loisirs
- Np - Secteur Naturel Patrimonial

PRESCRIPTIONS

- Zones Humides selon la loi du 24 juillet 2019
- Zones inondables
- Cheminement doux à préserver
- Chemin à préserver (L.151-38 du CU)
- Elément remarquable du patrimoine bâti (L. 151-19 du CU)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 du CU)
- Espaces boisés (L. 151-23 du CU)
- Arbres (L. 151-23 du CU)
- Hales (L. 151-23 du CU)
- Mare protégée (L.151-23 du CU)
- Localisation du bâtiment

INFORMATIONS

- Exploitation agricole
- Périmètre Monument Historique
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Cours d'eau
- Limite communale de Courteilles

Bâtiment susceptible de changer de destination (R.151-35 du CU)

Risque de mouvements de terrain :

- Zone soumise à risque d'effondrement lié à la présence d'une cavité souterraine

Liste des Emplacements réservés

Número	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Amélioration d'un accès sur la RN12	Commune de Courteilles	600 m²

Département de l'Eure
Interco Normandie Sud Eure
Commune de Courteilles

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

3B2

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE

ZONE CENTRALE

DOSSIER D'APPROBATION
Vu pour être annexé à la Délibération
du Conseil Communautaire en date du
29 JANVIER 2020

ECHELLE
1 / 2 000

P.L.U.	PRESCRIT LE	ARRETE LE	APPROUVE LE
ELABORATION	4 DECEMBRE 2015	22 NOVEMBRE 2017	29 JANVIER 2020

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
24 rue de la Gare 72190 NEUVILLE SUR SARTHE
TEL: 02 43 72 79 13
E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr

LEGENDE

- UH - Zone Urbaine des bourgs
- A - Zone Agricole
- Aa - Secteur Agricole permettant le développement des activités existantes
- N - Zone Naturelle
- NL - Secteur Naturel permettant le développement lié au tourisme et aux loisirs
- Np - Secteur Naturel Patrimonial

PRESCRIPTIONS

- Zones Humides selon la loi du 24 juillet 2019
- Zones inondables
- Cheminement doux à préserver
- Chemin à préserver (L.151-38 du CU)
- Élément remarquable du patrimoine bâti (L. 151-19 du CU)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (L.113-1 du CU)
- Espaces boisés (L. 151-23 du CU)
- Arbres (L. 151-23 du CU)
- Haies (L. 151-23 du CU)
- Mare protégée (L.151-23 du CU)
- Localisation du bâtiment

INFORMATIONS

- Exploitation agricole
- Périmètre Monument Historique
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Cours d'eau
- Limite communale de Courteilles

Risque de mouvements de terrain :

- Zone soumise à risque d'effondrement lié à la présence d'une cavité souterraine

